



Administration communale
de
NOMMERN

CONVOCATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **mardi, le 14 décembre 2021 à 19.30 heures** dans la salle des fêtes au 1^{er} étage du bâtiment école/mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Modification du règlement de circulation communal
2. Approbation d'un devis concernant des travaux de réfection de la voirie rurale en 2022
3. Approbation du projet d'aménagement de 2 passages pour piétons et de mise en place de mesures d'apaisement du trafic à Cruchten (Rue Neuve et Rue Principale)
4. Modification du contrat collectif des salariés de l'Etat transposé
5. Approbation d'un avenant à une convention de mise à disposition temporaire d'un logement à Nommern, rue Ale Wee
6. Subsidés aux associations locales
7. Octroi de subsidés à diverses associations
8. Approbation du budget rectifié 2021 et du budget initial pour l'exercice 2022

Nommern, le 6 décembre 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre
Franco CAMPANA

